



DIRECTION DE LA SECURITE PUBLIQUE

SERVICE POLICE MUNICIPALE

GARDIEN BRIGADIER - EQUIPE DE NUIT - H/F

(Cadre d'emplois des gardiens brigadiers ou des brigadiers chefs principaux)

Dans le cadre d'un nouveau projet de service et dans le cadre de l'augmentation de ses effectifs, la direction de la sécurité recrute :

Par voie de mutation uniquement des Gardiens-Brigadiers, brigadiers ou Brigadiers Chefs Principaux pour son équipe de nuit.

Sous les ordres de la cheffe de service, vous participerez au maintien du bon ordre, à la tranquillité et à la salubrité publique. Vous assurerez la surveillance générale tout en assurant la proximité avec les habitants.

MISSIONS :

- Assurer une surveillance générale du domaine public (préventive, dissuasive et répressive)
- Constater les infractions à la loi pénale
- Faire appliquer les arrêtés de police du Maire
- Travailler en collaboration avec le centre de supervision Urbain (120 caméras) et les unités de la police nationale
- En collaboration avec la Police Nationale, veiller au bon déroulement des festivités et à la sécurité des personnes
- Participer aux opérations communes avec la Police Nationale
- Sécurisation des conseils municipaux

EQUIPEMENTS ET MOYENS :

- **Armement Catégorie D** : bâtons télescopiques, tonfa
- **Armement Catégorie B** : générateur lacrymogènes, révolver (prochainement passage au Pistolet semi-automatique 9mm)
- Entraînement au tir minimum une fois par mois (hors séances règlementaires)
- Nouveau logiciel métier Y-Pok (utilisable en version mobile)
- 4 véhicules, 4 VTT, éthylotests, cinémomètre, gilets par balles, caméras piétons
- Accès FNPC et SIV
- Radios individuelles, radios INTP (acropole), téléphones portables
- Formations de professionnalisation régulières
- PVE individuel

PROFIL :

- Agent en mutation ayant effectué les FPA revolver (ou PSA), bâtons et GAIL serait un plus
- Expérience du travail de nuit très apprécié
- Disponibilité, sérieux, rigueur, motivation
- Bonne connaissance de l'environnement professionnel et des textes règlementaires, bonnes qualités rédactionnelles exigées
- Pratique sportive
- Permis B obligatoire

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- 2 équipes de nuit, qui travaillent sur le cycle suivant : LMVSD / MJV / LMMSD/MJV de 17h à 3H
- 2 dimanches travaillés sur 3 sont payés en heures supplémentaire, le 3ème fait partie du cycle de travail
- Les nuits travaillées en plus lors de renforts ponctuels ou festivités sont rémunérées en heures supplémentaires
- Majoration des heures de nuit à 0.97 cts/H

REMUNERATION :

- Régime statutaire + IAT 7, ISF 20%, Prime de fin d'année + complément de rémunération mensuel
- 30 congé annuel